

<b>C.I.A.S.</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-75
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 11 décembre 2025

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 décembre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

---

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LA COMMUNE DE COMBRAND DANS LE CADRE DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

*Annexe : convention avec Combrand*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 4 décembre 2013 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais créant le Centre Intercommunal d'Action Sociale et répertoriant ses compétences ;

**Considérant** que la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais portant en particulier sur la mise en œuvre et la gestion des services dédiés au maintien à domicile, est conduite par son C.I.A.S du Bocage Bressuirais ;

**Considérant** que l'exercice entier de ces services à l'échelle du vaste territoire peut constituer une source de difficultés d'organisation pour le C.I.A.S alors que la proximité locale est pertinente ;

**Considérant** l'organisation actuelle du C.I.A.S avec la présence d'antennes sur le territoire à Argentonnay et à Moncoutant-sur-Sèvre ;

**Considérant** que du personnel du service d'AIDE du C.I.A.S œuvre sur le secteur de Combrand et des communes environnantes dépendant de l'antenne de Moncoutant-sur-Sèvre ;

**Considérant** que pour assurer la bonne marche du service, il apparaît nécessaire de mettre en place par convention les moyens matériels d'assurer la gestion du service concerné de manière efficace ;

Dans le cadre de l'activité AIDE à domicile du CIAS du Bocage Bressuirais – antenne de Moncoutant-sur-Sèvre, la commune de Combrand met à disposition du CIAS les locaux nécessaires au bon fonctionnement du service et à ses personnels intervenant à domicile sur les communes environnantes :

- Un espace de réunion et un espace de stockage dans la salle annexe située 5 rue du Calvaire à Combrand (derrière la bibliothèque).

Le personnel du CIAS accédera à ces espaces dédiés ainsi que la société d'entretien et de location des blouses.

L'accès des agents du CIAS à cet espace privatif de la commune de Combrand est ponctuel et rapide de préférence en cours de matinée en fonction des besoins (dépôt de documents, ravitaillement en matériel, clé de la voiture...).

Une fois tous les 15 jours, la salle est réservée par le CIAS auprès de la mairie, sur l'application concernée, pour permettre de réaliser les temps de transmission des équipes, pour une durée de 30 minutes, en fin de matinée le mardi.

Une fois par semaine, la société d'entretien et de location des blouses ELIS passe déposer les blouses propres et récupérer le linge sale dans le placard de la salle annexe. Elle a accès au lieu (code du boîtier indiqué par le CIAS).

La mise à disposition de ces espaces de réunion et de stockage par la commune de Combrand, objet de la présente convention, ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 4 ans (durée du marché établi avec la société ELIS).

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **D'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public communal avec la commune de Combrand dans le cadre du service autonomie à domicile.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**  
le 17/12/25  
**Publié et Notifié**  
le 17/12/25

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
François MARY

